Engagements existants et planifiés pour la cible 8.1

OE	Engagement	Responsabilité
Politiques publiques		
a	Programme 2020–2023 de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), orientée vers l'innovation et la création de valeur ajoutée dans les secteurs de l'agro-alimentaire, la traduction de la transformation numérique en gains de productivité, la promotion des « Smart territory ». L'impact des programmes NPR sur la société et l'environnement doit être analysé. Ceux-ci doivent être conformes aux critères du développement durable de l'environnement et de la société.	PromFR
a	Incitations au développement d'une activité économique à haute valeur ajoutée dans le canton à travers le conseil, le coaching et l'encadrement de projets et de jeunes entreprises (notamment via le mandat de prestations de l'association Fri-Up), des soutiens financiers variés (cautionnements, primes à la création d'emplois, allégements fiscaux, aides à fonds perdus, prêts d'amorçage) en vue de développer de nouveaux marchés et processus, notamment plus efficaces au plan énergétique.	PromFR
b	Poursuite des efforts en vue de créer et développer des parcs technologiques (notamment Saint-Aubin) et des quartiers d'innovation dans le canton, notamment en investissant dans l'achat de terrains ou en lançant des concours de type « Agri&Co Challenge ».	CE
c	Mise en place d'une politique foncière active (fonds et établissement de gestion) en vue de faciliter l'accès des entreprises aux terrains nécessaires au développement de leurs activités, cela en priorité dans les zones d'activités cantonales.	Etablissement cantonal
c	Tâches cantonales selon les T104 (Typologie et dimensionnement des zones d'activités) et T105 (Gestion des zones d'activités) du Plan directeur cantonal en vue de garantir une offre suffisante, attractive et de terrains affectés aux zones d'activités, de relocaliser celles-ci dans les zones propices au développement économique et d'encourager les synergies entre entreprises d'un même secteur.	Selon PDCant
e	Diffusion d'informations sur les voies d'études et de professions ainsi que sur la façon d'opérer une validation d'acquis (engagement commun avec la cible 8.2).	SOPFA
e	Réflexion sur les moyens de flexibiliser la partie théorique de la formation dans les écoles professionnelles et sur les moyens d'améliorer l'accessibilité à la formation initiale (CFC), particulièrement pour les adultes, et mise en place des solutions identifiées (par ex. offres en soirées, fins de semaines, en ligne, gratuité de formations), selon les principes définis dans la « Vision Formation Professionnelle 2030 » des partenaires de la formation professionnelle (engagement commun avec la cible 8.2).	SFP
e	Réflexions en cours sur le développement de conseils de carrière à disposition de l'ensemble de la population afin de faciliter la réorientation au gré des situations professionnelles (notamment développement de centres d'informations professionnelles pour toutes les régions du canton à l'image de Fribourg et Bulle) (engagement commun avec la cible 8.2).	SOPFA, SFP
e	Révision de la loi du 21 novembre 1997 sur la formation des adultes (LFAd ; RSF 45.1) (engagement commun avec la cible 8.2).	SOPFA
e	Mise en place d'une offre de cours pour l'acquisition des compétences de base (lecture, écriture, informatique – SOPFA) et développement de l'offre en formation continue à des fins professionnelles (SFP) (engagement commun avec la cible 8.2).	SOPFA, SFP
Propre fonctionnement de l'Etat		
e	Possibilité d'effectuer un bilan de compétence pour les collaborateurs et collaboratrices de l'État (engagement commun avec la cible 8.2).	SPO
Soutien à des projets de tiers		
d	Mandats pour le démarchage des entreprises ayant besoin d'augmenter la qualification des leurs employé-e-s (« upskilling ») face au tournant technologique de la numérisation, en leur proposant des cours répondant spécifiquement à leurs besoins. Ces cours doivent être financés par les entreprises elles-mêmes (engagement commun avec la cible 8.2).	SFP